

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 767

Artikel: Au Grand Conseil

Autor: T. de F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266886>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cutif qui tenaient séance dans l'aula de leur école.

Cependant, le long des couloirs fleuris du Collège — où se poursuivaient les travaux — on était frappé par la tension de certains visages, il y avait là plus d'une femme qui porte une responsabilité bien lourde : à Hambourg, une foule de cinq cents mille réfugiés pèsent sur une population d'un million d'habitants, en Afrique du Sud, deux millions de blancs essayent de maintenir la civilisation européenne en face de douze millions de noirs ou d'hommes de couleur, aux Indes, une population toujours croissante déborde sans cesse les mesures prises pour assurer sa subsistance.

Partout des femmes souffrent de ces conditions pénibles, partout des femmes peuvent aider à les soulager, si elles agissent avec intelligence, décision, dévouement, si elles comprennent leur devoir de solidarité nationale et internationale. Tel est le but auquel tendent les efforts des Conseils nationaux — qui groupent respectivement les sociétés féminines dans chaque pays — le Conseil international étant chargé de les coordonner.

Des quatorze commissions permanentes que compte le Conseil, sept étaient réunies à Lugano, qui devaient étudier les plus graves problèmes : *émigration des personnes déplacées qui s'entassent dans des camps et qu'il faut trouver moyen de réinstaller quelque part ; éducation et protection de l'enfance ; travail féminin et ses conditions toujours précaires dès qu'approche une crise économique ; égalité de la morale pour les deux sexes, chacun sait que nous sommes loin de compte ; presse, radio, économie ménagère qui dépend de la nourriture insuffisante dont on dispose dans le monde et de sa répartition si imparfaite.*

Lorsque les résolutions auront été prises par le Comité exécutif selon les rapports des commissions, nous reprendrons ces divers sujets dans nos colonnes, nous bornant aujourd'hui aux travaux concernant la presse et la radio. Ajoutons cependant que les participantes étaient au nombre de 90 environ et que le Comité exécutif eut le plaisir d'accueillir six *Conseils nationaux* nouveaux ou reconstitués : Italie, Allemagne, Autriche, Liban, St-Domingue et Honduras.

* * *

Lors de la réunion publique officielle, où l'on entendit M. Cuttat, au nom des autorités fédérales et M. Galli, conseiller d'Etat, au nom des autorités cantonales, on insista sur les deux questions qui étaient à la base de cette conférence : l'émigration des personnes déplacées, dont Mme Chevalley (France) sut parler en termes émouvants et l'idée fédéraliste dont Mme Lefauchaux, présidente de la Commission du Statut de la femme (O.N.U.) vint, de Paris, entretenir l'assistance. Elle insista sur le fait que la collaboration fédéraliste doit s'établir sur le plan économique avant de s'établir sur le plan politique. C'est la délégation de Grande-Bretagne qui proposa au comité le texte d'une résolution sur le fédéralisme et que nous publierons plus loin. Il y eut discussion sur ce point, certaines délégations pensant que ce sujet était d'ordre politique et ne devait pas être abordé par notre déléguée féminine. Cependant, plusieurs délégués parmi lesquelles Lady Nunburnholm, première vice-présidente du Conseil International, ont insisté pour l'adhésion à ce mouvement et ont emporté le vote de la majorité.

* * *

Presse et radio

Débats superflus, direz-vous. Imprimer des mots, les lancer sur les ondes, voilà du temps perdu, renouons à cette vaine activité. Voire... comme dirait l'autre. Il nous apparaît au contraire que ces vaines paroles lancées aux quatre vents des cieux, ces journaux, ces images qui frissonnent sur les écrans, mènent le monde, lui impriment, malgré nous, sa direction. Une idée, une tendance, une volonté qui ne se manifeste ni dans la presse, ni au micro, ni au cinéma n'existe pas. Tandis que les foules suivent ceux qui leur parlent. Les femmes ont donc le devoir, lorsqu'elles défendent une cause qui leur paraît juste et urgente, de faire entendre leur voix dans la presse et au micro — laissons le cinéma qui n'était pas présent au Comité.

La commission de presse présidée par Miss D. M. Retchford (Grande-Bretagne) s'est occupée surtout de la récolte des nouvelles émanant des Conseils nationaux, lesquelles ne parviennent pas assez régulièrement au Centre, qui les diffuserait dans les 26 Conseils affiliés, soit par une lettre circulaire soit par le Bulletin international qui s'édite à Zurich. Mme Eder a donné de fort intéressants détails sur l'édition du Bulletin qui a déjà plus de mille abonnés ; il paraît en anglais et en français ; pour le répandre davantage, il faudrait le faire paraître en d'autres langues, mais l'augmentation des frais ne serait pas convertie par les recettes. Les exemplaires destinés aux pays lointains sont tirés sur papier très léger et expédiés par avion.

Mme Bänisch (Hambourg), parla d'un journal de renseignements ménagers et pratiques qu'elle a créé en zone occidentale allemande, elle y glisse quelques ar-

ticles touchant aux problèmes qui préoccupent les groupements féminins. Ses 100.000 abonnements lui permettent d'alimenter aussi la caisse du Frauenbund allemand.

La commission de la Radio présidée par Mme Juhlin Dannfelt (Suède), à la place de Mme Elisabeth Long (Canada), a reconnu la nécessité, pour les Conseils, d'avoir des rapports étroits avec des professionnelles du micro, afin de leur fournir les informations féminines qui devraient être diffusées au public. Les rapports qui existent entre les groupements féminins et le studio de Genève, semblent être un modèle à suivre ailleurs. D'après les échos recueillis un peu partout, il importe que les émissions féminines dont on loue généralement le sérieux et la tenue, gagneraient à être présentées avec plus de variété et de fantaisie, de manière à intéresser la jeunesse et toute la famille. On serait fort heureux si quelques émissions spéciales étaient jugées assez artistiques ou originales pour passer dans la soirée, lorsque le public le plus nombreux est à l'écoute. Les membres de la Commission se mettront en contact aussi avec les personnes responsables des programmes de télévision, dans les contrées où les amateurs sont nombreux.

Pour les raisons énumérées plus haut, ces deux commissions doivent continuer de recueillir avec ponctualité les informations qui concernent l'activité féconde des groupements féminins pour les transmettre, soit par la presse féminine, soit par la grande presse, soit par les émissions radiophoniques, au public, afin de susciter l'intérêt général pour les tâches indispensables que nos groupements féminins assument.

Au Grand Conseil

Le Grand Conseil de Genève a voté le 18 juin 1949, quelques améliorations à la loi sur les allocations familiales.

Il s'agit essentiellement :

1. D'une proposition du député Sviatsky, portant de 25 à 225 fr. l'allocation supplémentaire à la naissance, qui a été réduite par la commission du Grand Conseil à « 100 fr. au moins », chiffre accepté ensuite par le Grand Conseil.

2. De maintenir les allocations familiales pendant trois mois consécutifs au plus, pendant a) les périodes de service militaire obligatoire, b) le chômage consécutif à la maladie ou à un accident même non professionnel, la période qui suit le décès, et pendant l'interruption de travail due aux couches (dans la limite fixée par la loi fédérale sur les fabricques, pour ce dernier cas). C'est le résidu d'une proposition de Félicie, maintenant ces allocations sans limitation de durée (comme en France).

Le rapport de la commission indique en outre expressément que la question de la soumission du personnel féminin de maison, posée depuis 2 ans 1/2 (en même temps que celle de la prolongation des indemnités en cas de non-travail involontaire) n'est pas rejetée, mais ajournée à l'automne 1949, pour permettre au Département des Finances de fournir à la commission une certaine documentation.

Le problème de l'extension du bénéfice des allocations familiales aux employeurs et aux personnes dites indépendantes (professions libérales, artisans, etc.) (le projet Laurencet déposé lui aussi voici deux ans et demi) est renvoyé d'une année.

Enfin, pour s'occuper de l'extension des allocations aux employeurs agricoles, la commission attendra le dépôt du projet annoncé par M. Yersin.

La commission a donc beaucoup de travail en perspective. Souhaitons notamment, même si le nombre des femmes de ménage ou autres employées de maison avec enfants est faible, que l'on n'y puisse pas prétexte pour leur refuser ces allocations auxquelles elles ont moralement droit, tout comme les autres travailleuses. Souvent elles en ont même un besoin plus urgent, car il s'agit de femmes seules dans la vie pour faire face à leurs charges personnelles et de famille. T. de F.

* * *

Dans la discussion de la réforme de la loi sur les votations et élections, M. le député Dupont-Villemin proposa un amendement à l'article 2, visant à considérer les électeurs sans distinction de sexe, il déclina le tumulte, l'amendement fut repoussé par 47 voix contre 31 (socialistes, parti du travail et 4 chrétiens-socials).

DACTYLE-OFFICE
Odette PERNET
LAUSANNE Téléphone 4.01.25 St-Paul 14
TOUS TRAVAUX A PRIX MODÉRÉS

Quelques minutes avec M^{lle} Denise Robert

expert de la Délégation suisse à la Conférence diplomatique de Genève pour la révision des conventions de la Croix-Rouge.

Plusieurs des délégations siégeant actuellement à Genève comprennent des femmes ; c'est le cas de la délégation suisse dont fait partie à titre d'expert Mlle Denise Robert, juriste au Département politique fédéral.

Ayant eu la bonne fortune de rencontrer Mlle Robert lors d'une réception en l'honneur des délégués au Château de Jussy, je lui ai demandé où je pourrais la retrouver pour m'informer de son opinion au sujet de la participation féminine aux travaux de Genève.

— Donnez-moi votre adresse me dit-elle : je passerai vous prendre et nous irons prendre un café dans un coin tranquille ; c'est le plus simple, puisque j'ai la chance d'être motorisée.

A l'heure dite, une petite voiture ouverte s'arrête à ma porte. La jeune fille blonde qui tient le volant a un visage tranquille et mutin. Elle me reçoit par des paroles qui semblent l'expression d'une modestie amusée ; c'est à peu près : « Je ne vois pas en quoi je puis vous être utile — mais puisque vous êtes journaliste et que j'occupe une place officielle, je dois vous répondre de mon mieux et peut-être que ce sera amusant ».

Dès que nous sommes assises à la devanture d'un de ces beaux cafés genevois qu'atteint à travers un épais rideau de feuillage, le scintillement joyeux du lac, Mlle Robert revêt l'air de gravité concentrée dont elle a sans doute pris l'habitude au cours de ses travaux d'expert juridique. Rabattant d'un coup toutes mes illusions, elle me dit :

— Vous voulez savoir si je considère que la participation des déléguées féminines aux travaux de la conférence est particulièrement utile du fait même que ce sont des femmes. Pour ma part, je n'en ai jamais eu le sentiment, c'est me semble-t-il à titre de professionnelles : médecins, juristes, spécialistes de la question sociale, etc., que les déléguées féminines se font entendre et les services qu'elles rendent sont les mêmes que ceux fournis par les experts masculins... Il s'agit en effet de conventions humanitaires et souvent de la protection des femmes et des enfants, mais les solutions à envisager pour ces problèmes sont d'ordre si général qu'elles n'exigent de la part des déléguées aucune expérience particulière. Il en serait autrement s'il s'agissait d'élaborer le règlement d'un camp de femmes ou d'enfants. Pour ces conventions dont il s'agit, vous pouvez faire confiance aux sentiments humanitaires qui animent les délégations présentes.

Peut-être d'ailleurs suis-je mal placée pour vous répondre, car je m'occupe uniquement de la Convention « Blessés », dans laquelle la protection des femmes et des enfants ne se pose pas... Pour être plus complète, j'ajouterais que, lors d'une récente interview radiophonique, Miss Guttridge, expert juridique dans la délégation britannique, spécialement attachée à la révision de la Convention « Pri-

sonniers », a exprimé l'avis que son expérience de membre des services auxiliaires de l'armée lui avait été utile pour l'entière compréhension des problèmes qui se posaient.

— Puisque pour vous, la préparation professionnelle des délégués est de première importance, je serais curieuse de savoir si vous jugez que les déléguées à la Conférence font preuve d'une préparation technique et professionnelle équivalente à celle des délégués du sexe fort.

— Pour moi, cela ne fait aucun doute, car elles ont été désignées précisément à cause de leurs aptitudes professionnelles. J'ai souvent l'occasion de rencontrer une des déléguées britanniques qui dans la délégation de son pays fait à peu près le même travail que moi dans la délégation suisse. Tout le monde s'accorde à dire que c'est une juriste des plus distinguées. Pour vous faire plaisir et parce que c'est la vérité, j'ajouterais que, dans les travaux des commissions et dans les débats, les femmes ne sont pas nécessairement plus bavardes que les hommes. Bien au contraire.

— Et, dites-moi, vous sentez-vous gênée, dans votre activité professionnelle par le fait de n'être pas électrique.

— Accablement, puisque notre travail n'exige en somme qu'une formation technique... Il va sans dire que si les femmes avaient le droit de vote, les situations correspondant à leurs aptitudes professionnelles leur seraient d'un accès plus facile. Mais une fois au travail, cela ne fait plus de différence. Je dois pourtant remarquer qu'il n'en est pas de même quand il s'agit de fonctionnaires d'un rang subalterne. L'injustice de la loi qui — à capacité égales — ne permet pas aux femmes et aux hommes le même avancement à travers les catégories de traitement, serait sans doute abolie si les femmes y pouvaient quelque chose... Mais écoutez, il y a un mot à ajouter à ce que je disais tout à l'heure. Il y a pourtant un service de notre conférence dans lequel les qualités à proprement parler féminines se manifestent avec toute leur bonne grâce : c'est le service de renseignements ; les femmes, pour la plupart des Genevoises, y jouent leur rôle de maîtresses de maison aimables et accueillantes. Ici, la présence de la femme ajoute un élément précieux à l'esprit de compréhension mutuelle.

Mais voilà qui pourrait nous entraîner à une conversation pleine d'embûches sur les aptitudes particulières aux deux sexes. Je crains que l'intelligence toujours si nuancée de notre gracieuse juriste fédérale se refuse à traîner en peu de mots une question aussi complexe. C'est pourquoi je mets un terme à notre entretien et, comme tout pionnier qui sait les règles du jeu, je profite de l'auto de mon interlocutrice pour me faire reconduire.

Marianne Gagnebin.

Les Expositions

Alice Milsom

à l'Athénée - Genève (28 mai - 18 juin)

Quoi qu'en pense un critique d'art bien connu, déplorant le trop grand nombre — estime-t-il — de peintres paysagistes qui exposent, tout le monde des amateurs que certaines expositions attirent, ne sont pas de son avis.

Nous avons, une fois de plus, jugé qu'il exagère, en nous arrêtant devant les toiles d'Alice Milsom, où il y a tant de finesse, de douceur, de rêverie, parfois de mystère, mais de mièvrerie féminine, non. Son « Chemin entre les pins » n'invite-t-il pas à la méditation ? Et quel charme dans cette vision d'un « Jardin de village » avec sa maison rose bien en lumière ! On pourrait d'ailleurs en dire autant de tous les villages vaudois de la même région, qu'on aime à retrouver dans les huiles de ce peintre : Trélex, Le Muids, Gingins.

Plus près de Genève, c'est l'Arve qui a tenté le pinceau d'Alice Milsom — l'Arve en toutes saisons, depuis février — ravissant éclairage — jusqu'à l'été, en passant par la délicieuse impression printanière des « Premières frondaisons » que rend si bien un rayon de soleil joyeux sur l'herbe du premier plan, alors que les lointains s'atténuent peu à peu avec une douceur exquise.

A côté des jardins clos et des villages, il convient de relever, dans nombre de ces paysages, la sensation d'espace qu'ils suggèrent : « Bouleau à Chéserex », et ce beau « Printemps gris », avec l'Arve encore.

Dans un journal qui ne paraît que deux fois par mois et qui n'est pas du tout un journal d'art, c'est avec regret que l'on voit toujours après la clôture d'une exposition le peu de lignes qu'il vous a été accordé d'y consacrer. Nous nous en excusons pour le passé et pour l'avenir. Pennello.

Présidentes de Commissions présentes à Lugano

Morale : Mme Leroy-Boy (Belgique).
Education : Miss M. G. Cowan (Grande-Bretagne).
Emigration : Mme Chevalley (France).
Travail féminin : Mme Murset (Suisse).
Protection de l'enfance : Mme Barbizet (France).
Economie domestique : Mrs. Chapman Handley (Afrique du Sud).
(Presse et Radio : données plus haut).

45 professeurs
méthode approuvée
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

ÉCOLE LEMANIA
LAUSANNE